

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 22/10/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 08/11/19
Affichage le : 22/11/19
Transmission préfecture le : 22/11/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20191122-lmc1111228B-DE-1-1
Du : 22/11/19
Délibération exécutoire le : 22/11/19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 novembre 2019

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL - CLÔTURE
D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 25 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 juin 2019 adoptant le budget supplémentaire 2019,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Sont adoptées les autorisations de programme et d'engagement recensées dans la maquette de budget supplémentaire annexée à la délibération du Conseil Départemental n°2019-CD-1-5980.1.

Sont clôturées les autorisations de programmes listées en annexe à la présente délibération.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 novembre 2019

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL - CLÔTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (5) : Sylvie D'Esteve à Sonia Brau, Pierre Fond à Ghislain Fournier, Janick Géhin à Marie-Hélène Aubert, Marie-Célie Guillaume à Pierre Bédier, Karl Olive à Jean-François Raynal.

ANNEXE
Clôture des autorisations de programme

date de vote	Libellé des autorisations d'engagement	Montant voté (€)
25/01/2019	2001P157E41 AP20S Collèges privés	2 300 000
25/01/2019	2001P157E42 AP21S Collèges privés	2 300 000
25/01/2019	2001P157E43 AP22S Collèges privés	2 300 000
	Totaux	6 900 000